

**DECISION
SUR LES STATUTS DE L'ACADEMIE AFRICAINE
DES LANGUES (ACALAN)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif relative à l'adoption du projet des statuts portant création de l'Académie africaine des langues (ACALAN), en tant qu'institution spécialisée de l'UA dont le siège sera basé à Bamako, République du Mali ;
2. **ADOpte** le projet des statuts tel que recommandé ;
3. **EXHORTE** les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires et les autres organisations à fournir leur appui à la Commission de l'UA dans la promotion des activités de l'ACALAN.

Decision on the Statutes of the African Academy of Languages (Acalan)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/252>

Downloaded from African Union Common Repository